

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port du de Vieille-Roche à Camoël**

DE-SEPEL2026-15

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 28 octobre 2024, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Vieille Roche à CAMOEL,
- VU les désignations de la commune de Camoël au titre des représentants du concessionnaire,
- VU les désignations de la commune de Camoël au titre des représentants du conseil municipal,
- CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,
- SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : Mme SUREAU Sylvie
M. BOURSE Alexis

Suppléants : M. WINCKELMULLER Eric
M. RICHEUX Jordan

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMOËL

Publié en ligne le 09/06/2026

Titulaire : M. BOUISSON Régis
Suppléant : M. GERVOT Christophe

Article 2 :

Le conseil portuaire se compose désormais comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. GUIHARD Alain, conseiller départemental
Suppléant : Mme JARLIGANT Marie-Odile, conseillère départementale

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : Mme SUREAU Sylvie
M. BOURSE Alexis
Suppléants : M. WINCKELMULLER Eric
M. RICHEUX Jordan

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMOËL ET DE L'INSTITUTION, CONCESSIONNAIRE DE LA VILAINE

CAMOËL

Titulaire : M. BOUISSON Régis
Suppléant : M. GERVOT Christophe

EPTB EAUX ET VILAINE

Titulaire : M. le président de l'EPTB Eaux et Vilaine ou son représentant
Suppléant : M. le directeur général des services de l'EPTB Eaux et Vilaine ou son représentant

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux
Suppléant : Un agent du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. JANNOT Marc
Suppléant : Mme GOUSSE-MAFFRE Nathalie

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

Publié en ligne le 09/06/2026

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaires : M. COCAUD Vincent
M. NOËL Jonathan
M. BOURSE Mickaël
M. BOURSE Yoann

Suppléants : M. TRIBALLIER Frédéric
M. DENIGOT Guillaume
M. LE FRANC Serge
M. BIZEUL Yvan

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. RIO David

Suppléant : M. RIO Alexandre

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. CHOTTARD Jean-Christophe
M. LE ROUSSEAU Gilbert

Suppléants : M. BOLF François
Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le président de la station SNSM de Damgan ou son représentant
M. HAAS Olivier – CAMOËL NAUTIC

Suppléant : M. VAILLANT Bernard
Néant

Publié en ligne le 09/06/2026

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 05 juin 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT